

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. REIZ, Mme FLORES, M. CUBELES, Mme CHOUJAA, M. CAYUELA, Mme FORCADA, M. ROSELLO, Mme WEBER, M. VIVES, Mme CASSAN, M. BONIN, Mme LACROIX, Mme TOPAKIAN, M. SAINT-MARTIN, M. JOFFRE, M. PARE, Mme VERGNE, M. ROBERT, Mme BASTY, Mme FUGAIRON, Mme PEREZ, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. MOUREREAU, M. MARCHAUD, Mme VALERIO

**PROCURATIONS :** M. TEYSSEYRE à Mme FRAPPIER

**ABSENTS :** Néant

**Secrétaire :** M. MOUREREAU

**1- PERSONNEL**

• **Versement d'une prime exceptionnelle COVID**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) décide le versement de la prime exceptionnelle aux agents concernés et autorise le versement par virement bancaire aux agents qui auraient quitté la collectivité. Il précise que les crédits seront inscrits au budget primitif.

• **Extension du versement de la prime de valorisation pour les animateurs contractuels effectuant des missions de responsable de site durant le temps ALAE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide d'étendre la prime de valorisation pour les adjoints d'animation contractuels qui peuvent être appelés à effectuer des missions de responsable de site lors d'absence maladie du titulaire.

• **Institution de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions Catégorie B Cadre d'emploi Chef de Service de Police Municipale**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (29 voix) institue et approuve les taux de l'Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonctions pour le cadre d'emploi Chef de service de Police Municipale et précise que les crédits seront inscrits au budget primitif.

• **Institution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (29 voix) décide d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité au profit du Chef de service de Police Municipale (Catégorie B) et de substituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité aux primes semestrielles vacances et de fin d'années des agents relevant des grades de catégorie C de la police municipale. Il approuve les coefficients de l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour le chef de service de police municipale (catégorie B): coefficient 5 et les agents de police municipale (catégorie C): coefficient 3,5. Les attributions de l'Indemnité d'Administration et de Technicité feront l'objet d'un arrêté individuel. Il précise que les crédits seront inscrits au budget primitif.

• **Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité (service administratif)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le recrutement d'un adjoint administratif contractuel à temps complet pour accroissement temporaire d'activité et de fixer sa rémunération au 1<sup>er</sup> échelon de son grade. Il précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

• **Suppression emploi CDI à temps non complet (4H00 hebdo) professeur de basse**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de supprimer dans l'intérêt du service l'emploi de professeur de basse à temps non complet et de modifier le tableau des emplois.

**2- FINANCES**

• **Décision modificative n° 3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessous.

Section d'investissement	Chapitre	Dépenses
	Chap. 020 Dépenses imprévues	-30 000 €
Opération 97 « jardins familiaux »	23 « immobilisations en cours »	+30 000 €

- **Avance sur subvention au CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le versement au CCAS d'une avance d'un montant de 90 000 € sur la subvention de fonctionnement 2021 qui sera votée pour cet établissement lors du prochain budget et précise que les crédits seront inscrits au budget primitif.

- **Ouverture par anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2020 dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour 2021. Il précise que ces dépenses seront retranscrites dans le budget primitif 2021.

- **Reversement subvention CAF contrat enfance au titre de l'année 2018 à la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide que les crédits sont prévus au budget primitif 2020. Il décide du reversement à l'association du Petit Poucet de la prestation perçue par la commune au titre du contrat enfance jeunesse de la CAF d'un montant de 7 801.01 €.

- **Avenant n°4 à la convention d'objectifs avec la crèche Le Petit Poucet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de reconduire la convention avec l'association Petit Poucet pour une durée d'un an, de verser une subvention complémentaire pour l'exercice 2020 de 14 536.49 € et que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget. Il autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **Délégation de Service Public crèche Petit Prince - Présentation du rapport d'activités annuel du délégataire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) prend acte du rapport d'activités 2019 de la Mutualité Française et autorise Monsieur le Maire à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

- **Renouvellement bail de sous location avec la gendarmerie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) se prononce sur la fixation du loyer annuel à hauteur de 340 000 € à compter du 16 octobre 2020, accepte le versement d'un loyer figé à 373 253.49 € par an pour la période du 16 octobre 2018 au 15 octobre 2020. Il accepte la substitution de l'indice ICC par l'indice ILAT à partir de 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de sous location et à accomplir toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération.

- **Modalités de remboursement de l'achat de masques à Toulouse Métropole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de rembourser la somme de 6240,50 € à Toulouse Métropole au titre de l'achat de masques dans le cadre de la commande groupée organisée par Toulouse Métropole.

- **Admissions en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve l'admission en non valeurs des créances présentées ci-dessous.

La répartition des créances par exercice est la suivante :

Exercice	Nb de pièces	Montant
2014	1	0.20
2018	2	86.67
2019	1	7.59
	4	<b>94.46</b>

Les créances éteintes sont les suivantes :

Exercice	Nb de pièces	Montant
2018	1	114,7
2019	4	244,5
	5	<b>359,2</b>

- **Modification des cadences d'amortissement des biens renouvelables et subventions correspondantes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve les durées d'amortissements des biens selon le tableau annexé à la délibération.

- **Régies : remboursement des familles d'un trop perçu pour le centre de loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) autorise le remboursement des trop-perçus aux familles concernées.

### **3- ADMINISTRATION GENERALE**

- **Cession de parcelles à Europolia**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de céder à l'euro symbolique les parcelles AA12 (817 m<sup>2</sup>), AA115 (330 m<sup>2</sup>), AA117 (6957 m<sup>2</sup>), AA120 (639 m<sup>2</sup>), AA123 (1313m<sup>2</sup>), AA126 (309m<sup>2</sup>), AA137 (506m<sup>2</sup>) pour un total de 10 871 m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le maire ou en son absence Mme FRAPPIER, premier adjoint, à signer l'acte authentique nécessaire et toutes pièces à cet effet.

### **4- ENFANCE ET JEUNESSE**

- **Avenant à la convention « Contrat Enfance et Jeunesse (C.E.J) signée avec la CAF et demande de subvention pour le financement de la réalisation d'un diagnostic social**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la signature d'un avenant à la convention « Contrat Enfance et Jeunesse » avec la CAF selon les détails énoncés, sollicite l'aide financière maximale de la CAF pour le financement de ce diagnostic et charge Monsieur le Maire de signer ce document et toutes les pièces qui s'y rattachent.

### **5- TRAVAUX**

- **SDEHG : Délibération de principe pour petits travaux**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (29 voix) décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an. Il charge Monsieur le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ; de valider les études détaillées transmises par le SDEHG et la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ; d'en informer régulièrement le conseil municipal ; d'assurer le suivi annuel des participations communales engagées et de présenter à chaque fin d'année, un compte-rendu d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants et précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

### **VŒUX**

- **Motion pour le maintien de la commune de Beauzelle en zone gendarmerie**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) affirme sa ferme opposition au transfert de la commune de Beauzelle en zone police et demande qu'à l'instar de la dotation d'effectifs supplémentaires à la ville de Toulouse, que les effectifs de la brigade de Beauzelle puissent être renforcés de manière à pouvoir maintenir son actuelle efficience.